

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juin 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Juin, à 19h00, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Saint-Léon, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 21 Juin 2024

Présents : 19
Absents : 10
Votants : 24

Présents : Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Jean-Yves DREAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHENE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Jo GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Fabrice GENOUEL, Pierre CHOUPEAUX, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Hélène GUERIN, Mallory CANCOUET

Absents : Olivier ATHIMON (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL), Solange THOMAS-RUBEAUX (Absente), Pierrick LELIEVRE (donne pouvoir à Jacques ROCHER), Chantal THERENE-NAEL (donne pouvoir à Sylvie ROLLO), Christine RICHARD (absente), Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Pierrick HERCELIN (absent), Valérie LETOURNEL (Absente), Karine BRANCHE (Absente), Soazig GUERIN (Pouvoir à Hélène MAGRE)

Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2024.

Il est fait état de différentes remarques concernant ce procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai dernier. Celui-ci sera rectifié et transmis de nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2024.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions du Maire

1. Finances – Budget Principal : Décision Modificative N° 1
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
2. Projets Structurants : Point sur l'étude de stationnement payant
Rapporteur : Philippe NOGET et Fabrice GENOUEL
3. Cantine Scolaire : Lancement d'une consultation d'architectes / bureaux d'études pour le lancement d'une nouvelle cantine municipale
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
4. Affaires foncières : Avis de principe pour la vente d'une partie de la parcelle communale AL N°440 et sollicitation de l'avis des domaines
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
5. Affaires foncières : Lancement d'une procédure « Bien Sans Maître »
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
6. Assainissement : Approbation du compte d'affermage 2023
Rapporteur : Philippe NOGET
7. Ressources Humaines : Modifications du tableau des effectifs
Rapporteur : Delphine BOULANGER
8. Affaires Sociales : Vœu de soutien à la plate-forme commune de positionnement du territoire couvert par le Centre Hospitalier Redon-Carentoir
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
9. Présentation du dispositif d'aide régionale « Sites d'exception naturels et culturels : L'île aux Pies »
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
10. Questions diverses

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

1. Finances – Budget Principal : Décision Modificative N° 1
--

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Il est rappelé que le conseil municipal a délibéré favorablement pour l'acquisition d'un terrain situé à La Chapelle-Gaceline pour la réalisation d'un futur lotissement communal.

Il est rappelé que la collectivité doit procéder à la création d'un budget annexe dénommé « Lotissement des Châtaigniers ».

Il est prévu que ce budget soit assujéti à la TVA avec une proposition de dotation initiale du budget principal d'un montant de 130 000 €.

Il est présenté la Décision Modificative suivante :

DM BUDGET PRINCIPAL

POUR LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS

DEPENSES INVESTISSEMENT	
CHAP 16- Art 8741 – Autres dettes	+ 130 000,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	
CHAP 23 – Opération 0121 Terrains	- 130 000,00 €

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Projets Structurants : Point sur l'étude de stationnement payant

Rapporteurs : Philippe NOGET et Fabrice GENOUEL

Par délibération en date du 17 février 2023, vous avez émis un avis favorable au lancement d'une étude en vue de l'instauration de places de stationnements payants.

Il est rappelé que, comme bon nombre de communes ayant des fonctions et des missions de centralité et de pôle urbain en matière administratif et commercial, la commune dispose d'un centre-ville où la mobilité se caractérise par une part élevée de la présence des voitures avec une habitude de stationnement « au plus près ».

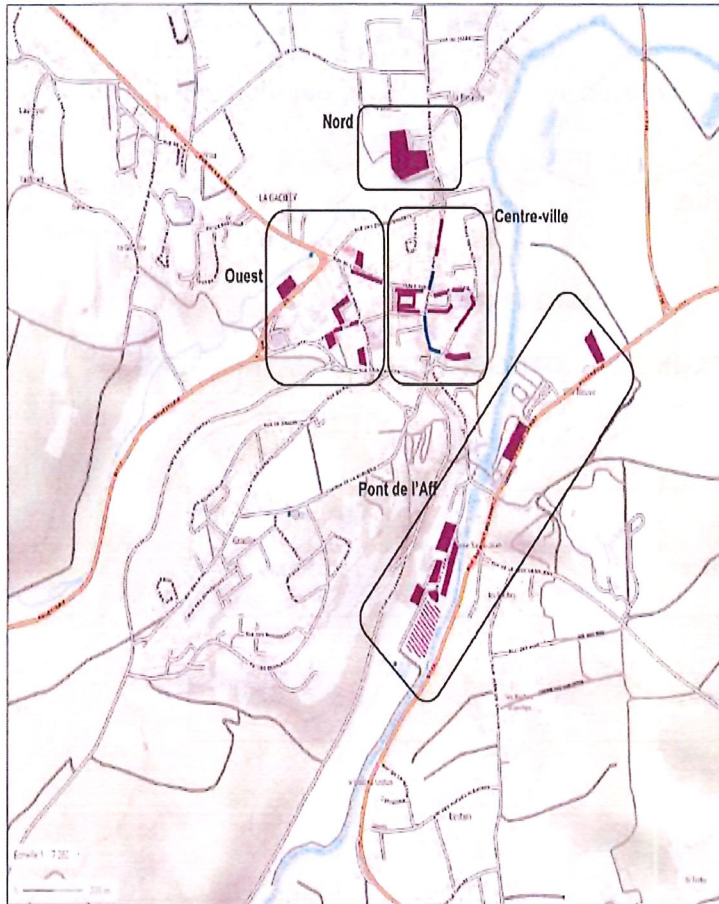
Cette étude vise donc à proposer des solutions de gestion de stationnements payants sur un ou plusieurs sites à vocation de parkings et de connaître les moyens de paiements adéquats (carte bancaire, par smartphone...).

Lors de sa séance en date du 31 Mai 2023, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour l'attribution de cette opération au cabinet TRANSMOBILITES pour un montant de 25 195,00 € H.T.

La première mission de ce cabinet a été de procéder à une analyse de l'offre de stationnement payant, décrite ci-après :

La Gacilly – Etude de stationnement – PRE-DIAGNOSTIC

L'offre de stationnement actuelle

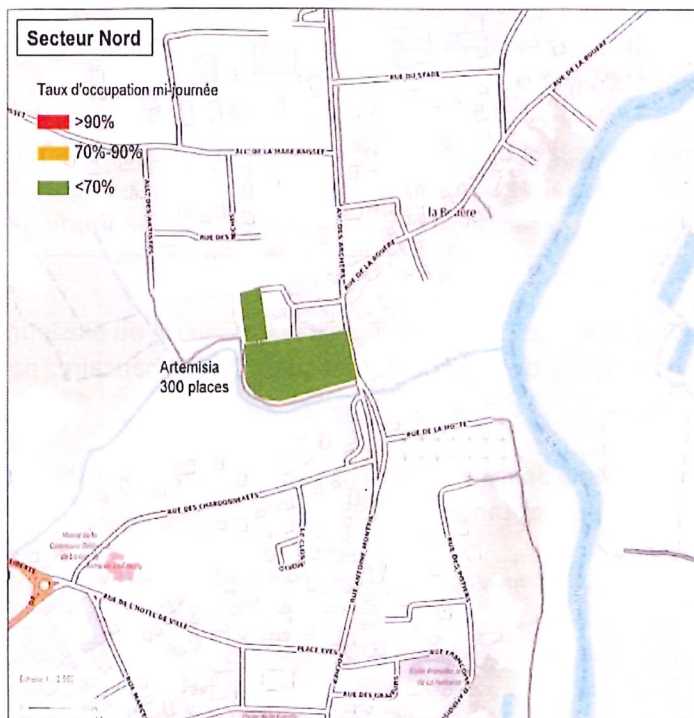


- Environ 1 120 places de stationnement, toutes gratuites.
- 4 secteurs homogènes, tant sur les usages que sur l'offre de stationnement :
 - Secteur Nord : 300 places à destination du pôle culturel et événementiel Artemisia,
 - Secteur Ouest : 230 places, à destination des actifs et des résidents,
 - Secteur Centre-ville : 215 places à destination des commerces et des résidents, dont 36 places à durée limitée,
 - Secteur Pont de l'Aff : 370 places à destination des excursionnistes.

2

La Gacilly – Etude de stationnement – PRE-DIAGNOSTIC

Zoom Secteur Nord



300 places de stationnement gratuites.

Synthèse des relevés effectués le 2 août 2023 :

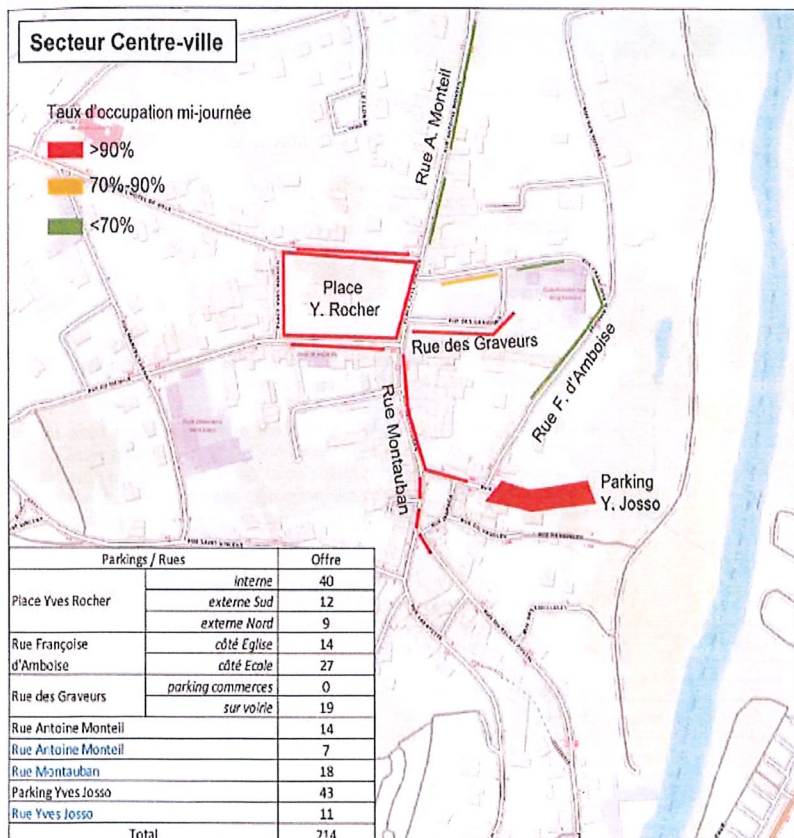
- Occupation très faible : Au maximum, une dizaine de véhicules stationnés sur le grand parking.

Cette poche de parking est située à 350 mètres de la place Yves Rocher et à 900 mètres de la maison Yves Rocher, ce qui explique sa faible utilisation.

3

La synthèse de ce pré-diagnostic est la suivante :

- 1 100 places de stationnement dont 300 pour le parking Artemisia.
- 630 véhicules stationnés au maximum en août soit une réserve de 470 places. 300 véhicules sont stationnés dans le secteur du Pont de l’Aff.
- 500 véhicules stationnés en octobre, soit une réserve de 600 places. Les 500 véhicules sont répartis de façon équitables entre les secteurs Ouest, centre-ville et Pont de l’Aff.
- Une demande de stationnement longue durée (supérieure à 3 heure) majoritaire = Ces usagers représentent 50% de l’occupation.
- Les résidents et les véhicules ventouses représentent 25% de l’occupation.
- Les usagers de courte et moyenne durée (stationnement inférieur à 3 heures) représentent les 25% de l’occupation restante.

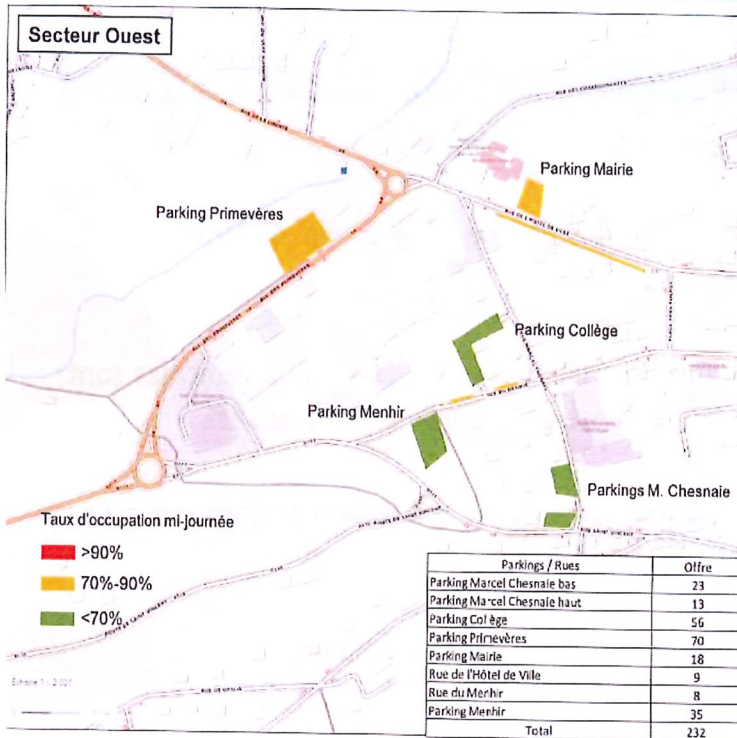


215 places de stationnement gratuites.

Synthèse des relevés effectués le 2 août 2023 :

- La Place Yves Rocher est très sollicitée, tout comme le Parking Yves Josso. Ces deux poches sont constamment sous tension en journée.
- La Rue des Graveurs et la Rue Montauban sont très sollicitées également.
- La Rue Française d'Amboise est moins fréquentée, il reste des places disponibles en journée au niveau de l'Ecole.
- Le stationnement sur la Rue Antoine Monteil est toujours possible.

Ce secteur est sous tension en journée lors du relevé effectué le 2 août 2023, notamment le parking Yves Josso et la Place Yves Rocher. Ces deux poches sont utilisées à la fois par des usagers locaux à destination des commerces du centre-ville, mais également par des excursionnistes, notamment le parking Yves Josso, car ce dernier est situé à une distance idéale pour profiter des commerces et restaurants de la ville et pour rejoindre le festival de la photographie situé près de l'Aff. Il y a nécessité de vérifier l'impact de l'école en période scolaire et du marché le samedi sur ce secteur.



230 places de stationnement gratuites.

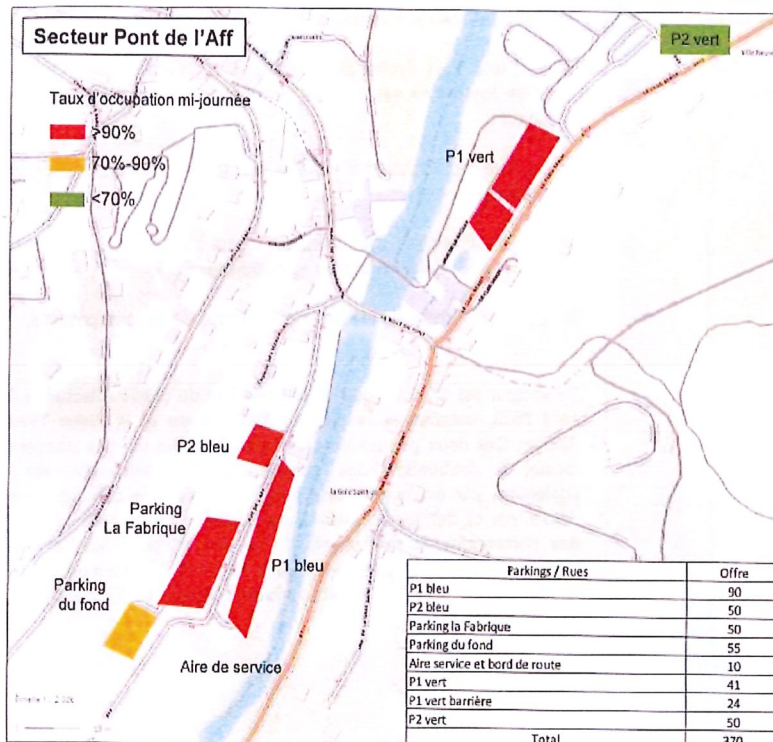
Synthèse des relevés effectués le 2 août 2023 :

- Parking Primevères : Occupation d'actifs journaliers du centre d'aide par le travail (8h-18h) d'environ 30 places + excursionnistes en cours de journée : 30 places occupées en plus, soit une occupation max de 60 véhicules environ.
- Parkings Collège : Occupation faible en août : 13 véhicules dans l'après-midi dont 1 véhicule à vocation d'habitation en stationnement longue durée.
- Parking Menhir : Occupation faible en août : 12 véhicules, plutôt longue durée.
- Parkings Marcel Chesnaie : Occupation faibles : 15 véhicules, surtout longue durée avec quelques excursionnistes.

Il n'a pas été relevé de tension de stationnement sur ce secteur le 2 août 2023. Les usages sont plutôt tournés vers du stationnement de longue durée. Il y a nécessité de vérifier l'impact du collège en période scolaire sur ce secteur.

4

Bien entendu, cette étude va prendre en compte le réaménagement du secteur de l'éco-quartier des rives de l'Aff



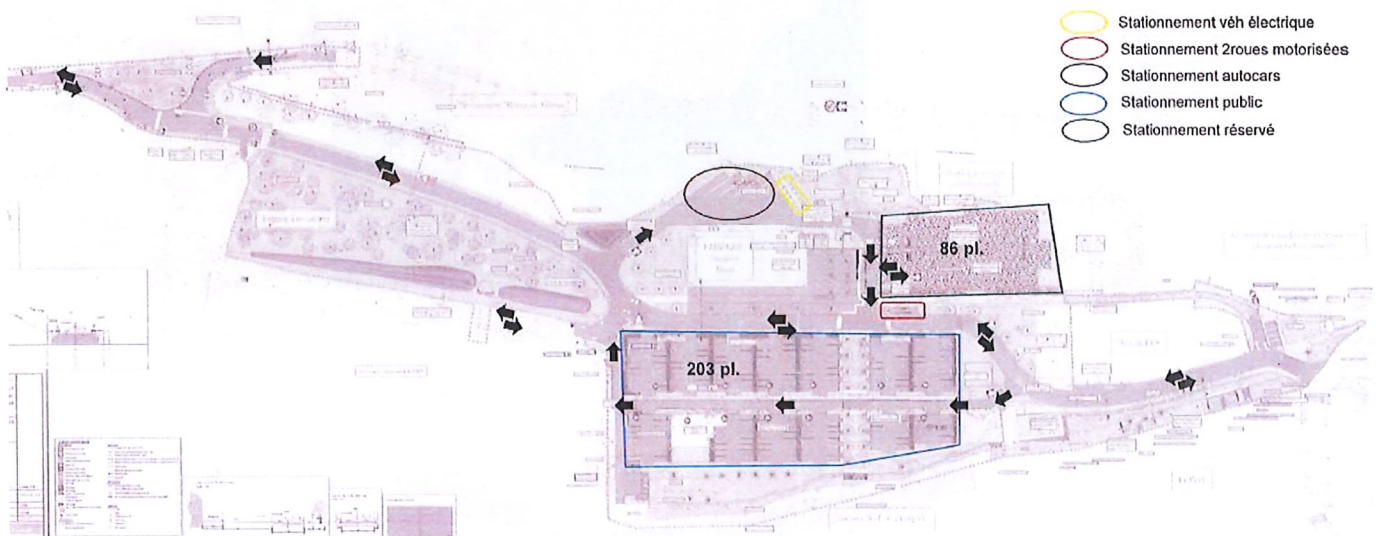
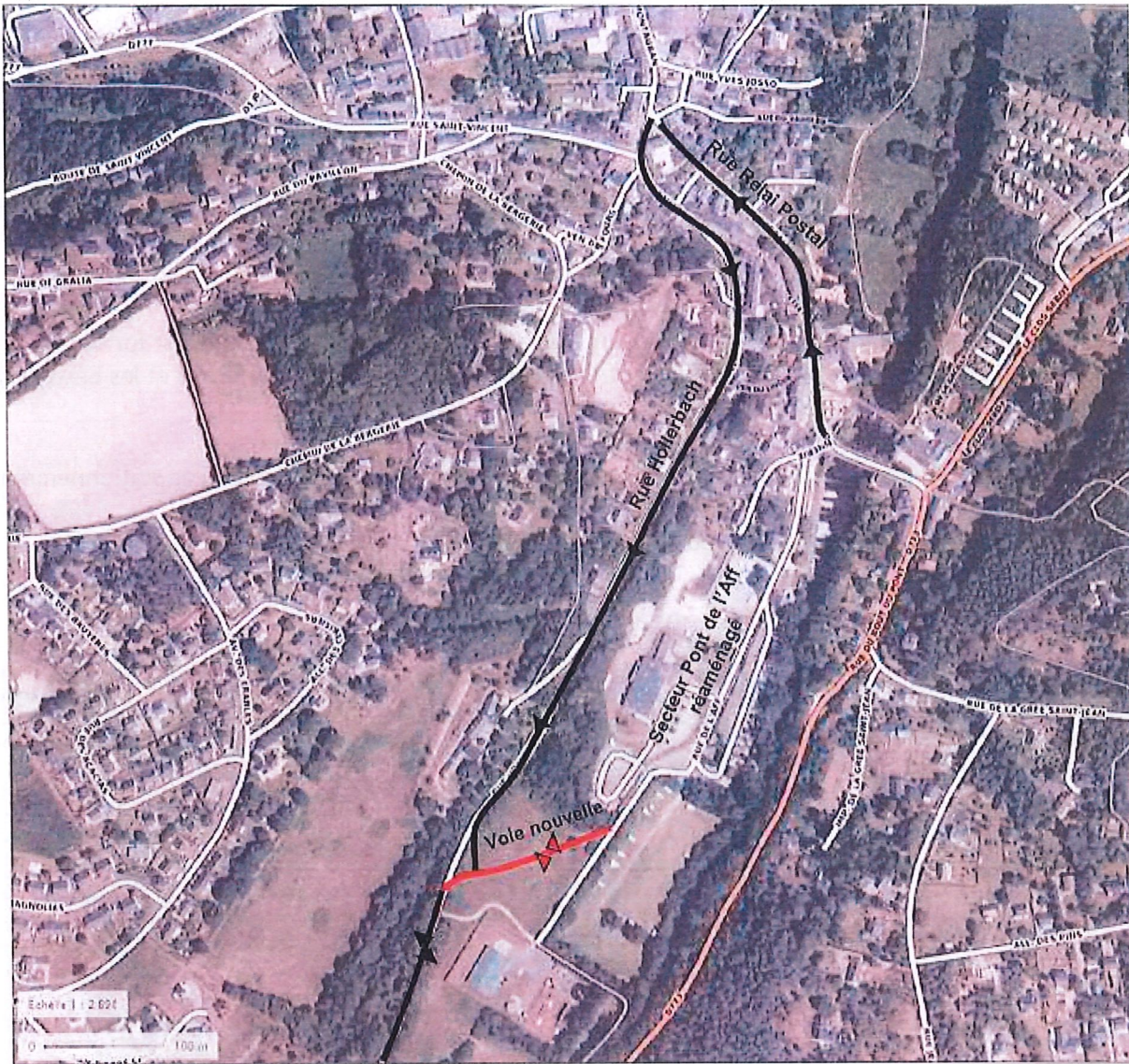
370 places de stationnement gratuites.

Synthèse des relevés effectués le 2 août 2023 :

- Le parking P1 Vert est rapidement saturée (vers 11h). Ce parking est dissocié en deux poches, la poche sud dispose d'un accès réglementé par barrière. Celle-ci était ouverte vers midi.
- Le parking P1 bleu est rapidement saturé (entre 11h et 12h également).
- Le remplissage s'effectue ensuite en cascade : P2 bleu, parking la Fabrique, parking du fond. En début d'après-midi, il reste peu d'emplacements disponibles dans ce secteur.
- Le stationnement des camping-cars est anarchique entre l'aire de service, P2 bleu, le bord de route et même dans le champs situé au Sud de l'aire de service. En raison de al journée humide, le champs était moins occupé, tous les campings cars étaient autour de l'aire de service. Au total, il a été recensé une quarantaine de campings cars à la mi-journée.
- Le parking P2 vert n'est pas plein. La distance à parcourir (500 mètres pour rejoindre la maison Yves Rocher) explique sa moindre utilisation par rapport à P1 vert et P1 bleu notamment.

Le secteur est saturé en milieu de journée (hors P2 vert). La fréquentation est exclusivement le fait d'excursionnistes pour le festival de la photographie.

6



Le projet prévoit 203 places de stationnement public dont 6 réservées PMR, 86 places de stationnement réservées saisonniers, riverains et professionnels, 6 bornes de recharges pour les véhicules électriques, 4 quais pour les autocars et une zone de stationnement indiquée « deux-roues motorisées », mais qui doit certainement aussi proposer des arceaux pour les vélos.

L'offre projetée serait donc de 295 places de stationnement, soit une valeur identique à la situation actuelle.

Ce cabinet d'étude nous a fait part d'exemples de nouvelle gestion en évoquant que le stationnement payant s'envisage dans des secteurs où l'offre de stationnement est déficitaire par rapport à la demande de stationnement afin d'augmenter le taux de rotation.

Ainsi, le stationnement payant est instauré :

- Dans les centres urbains afin de faciliter l'accès aux commerces pour le stationnement de courte durée et éviter le stationnement ventouse
- En zone touristique afin de limiter l'impact de la demande touristique sur les besoins locaux

La commune se situe dans ce second cas : la demande de stationnement touristique est forte de Juin à Septembre et cela se traduit par des conflits entre les besoins de stationnement locaux et les besoins de stationnement lié à l'activité touristique.

Trois exemples de communes touristiques ont été présentés pour expliquer la gestion de stationnement :

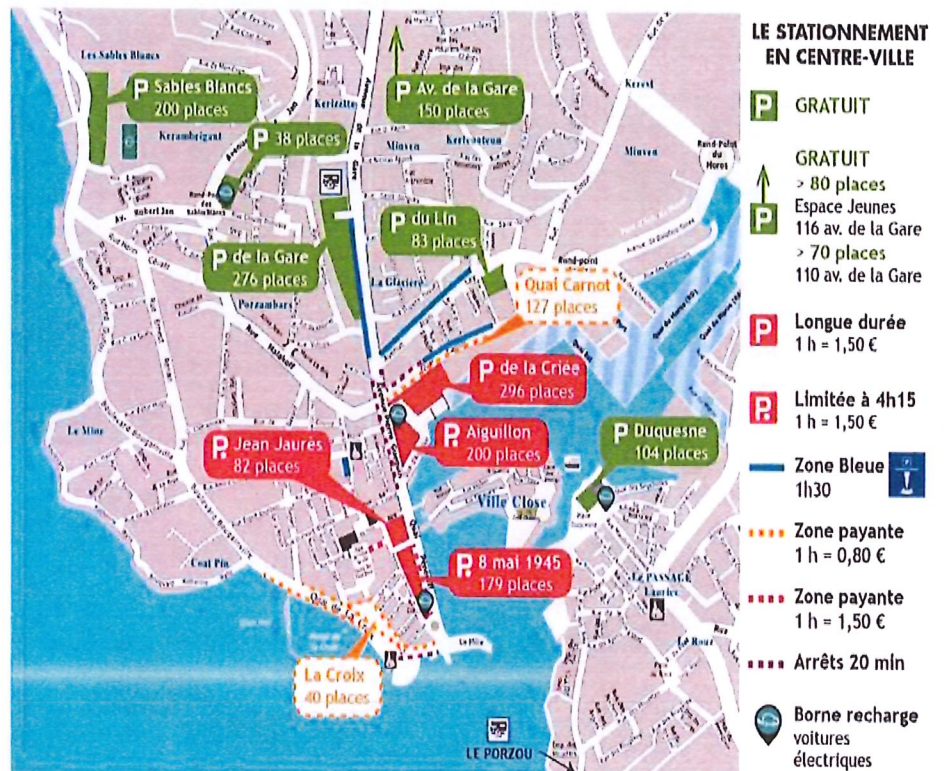
- a) L'exemple de Concarneau : 19 000 habitants pour 200 000 visiteurs/an

Une zone payante en centre-ville, avec deux tarifications :

- 0,8 € l'heure en zone centrale périphérique
- 1,5 € l'heure en zone centrale

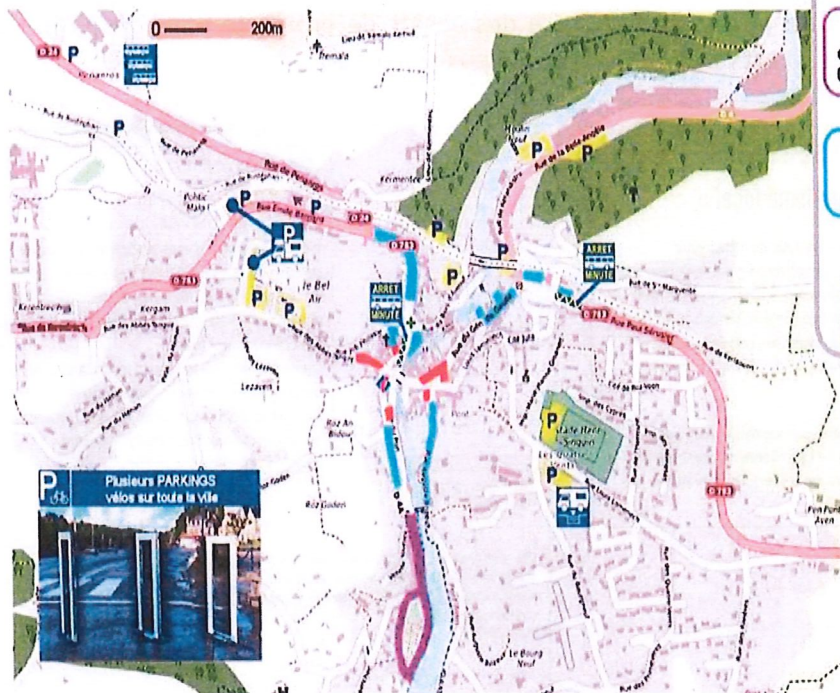
Une zone bleue peu étendue

Une offre gratuite conséquente en périphérie



b) L'exemple de Pont-Aven : 2 800 habitants pour 60 000 visiteurs/an

Exemple de Pont-Aven = 2 800 habitants pour environ 60 000 visiteurs / an



GUIDE DU STATIONNEMENT Pont-Aven 2023

Zone Payante
du 15 mai au 30 septembre
0,60 € la 1/2 heure (4h max!)

Zones Gratuites
1000 places :
Parkings et périphérie

10h - 19h - 7/7 et fêtes

Zones Bleues
Durée : 2h max!
Disco obligatoire

Zones 30 minutes
Sur les places
et parkings centraux

Marché le MARDI Quai Botrel
Stationnement interdit de 6h à 15h

Parking Bel Air
Parking Pontic Malo
Nuitée 6€ de 19h à 9h

Parking des 4 Vents
« Camping-Car Park »

Un stationnement payant saisonnier.

4 secteurs de stationnement :

- Payant au plus près de la « zone centrale »,
- Zone bleue en limite
- Zone 30minutes près des commerces
- Zones gratuites en périphérie

Parkings camping-cars éloignés du centre.

Tarif horaire = 1 € avec 4 heures max

48

c) L'exemple de Locronan : 800 habitants pour 500 000 visiteurs/an

Stationnement payant du 15 Juin jusqu'au 15 octobre

- Gratuit pour les résidents, commerçants et saisonniers sur présentation d'un macaron
- 2 € la première heure, 1 € l'heure supplémentaire
- Gratuit entre 12h et 14h
- Forfait journée = 4 €
- FPS = 35 €



Il est important de noter que le cabinet d'étude a fait part des points de vigilance liés à la décision d'appliquer des stationnements payants. Il peut avoir comme impact une « diminution de la fréquentation locale » car les habitants des communes périphériques ne peuvent pas bénéficier de tarifs « Résident ». Ainsi, la mise en place d'un stationnement payant pourrait modifier leurs habitudes de déplacement et ces derniers iront plus volontiers faire des achats de proximité dans des villes où le stationnement est gratuit. Cette situation semble avoir eu lieu à Locronan :

Extrait Ouest-France au sujet du stationnement payant à Locronan

« On est en train de perdre un tourisme local »

Si les habitants bénéficient encore du macaron qui les autorise à stationner gratuitement, rien n'a été prévu pour les résidents des communes avoisinantes. « On est en train de perdre un tourisme local. Des gens qui venaient faire un tour plusieurs fois dans l'été », estime un commerçant de la place. Môme son docteur chez Acier et Compagnie, « pour les gros achats, avant, les gens prenaient le temps de la décision et revenaient par exemple en fin de séjour. Là, ils ne reviennent pas ».

Quant à la gratuité entre midi et 14 h, elle ne semble pas non plus être un palliatif efficace. À la crêperie Les Trois fées, on constate : « Les clients ne prennent plus de temps de manger. Ou alors, ils ne prennent pas de dessert. On n'avait pas du tout ce phénomène avant. »

Quelques avis Google sur le stationnement à Locronan

Christele Harry
2 avis · 1 photo
il y a 4 mois

C'est inadmissible d'avoir modifié le système de paiement du parking. C'est devenu beaucoup trop cher. En tant que voisins, nous ne viendrons plus faire nos achats quotidiens à Locronan (pain, la poste, journal, marché du mardi matin). On viendra hors saison quand c'est gratuit mais que beaucoup de commerces sont fermés ! Domage, lieux magnifique, les vrais artisans sont peu nombreux mais de haut niveau de qualité.

Visité en juillet

Partager

Alain LE CORRE
66 avis
il y a 4 mois

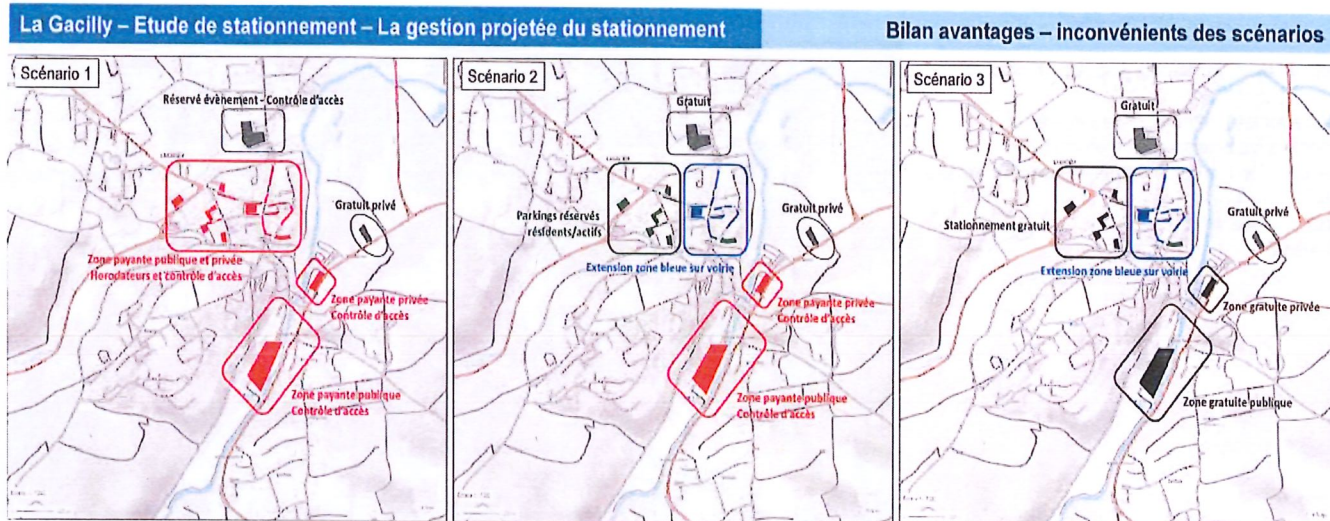
Une honte totale. Un parking boueux par temps de pluie et défoncé pour 4 €. Des touristes étrangers laissés seuls à leurs difficultés face à l'automate de paiement. C'est indigne de la Bretagne.

Visité en juillet

2 Partager

51

Différents scénarios ont été proposés par TRANSMOBILITES et il est fait état dans le document ci-après des 3 solutions envisagées :



Le scénario 2 semble être le plus consensuel :

- Les habitudes des résidents ne seraient pas modifiées de façon significatives.
- Les visiteurs seraient canalisés sur le secteur du Pont de l'Aff.
- La zone bleue serait étendue dans le centre-ville pour éviter le stationnement de longue durée. Les relevés effectués montrent un niveau correct de respect de la réglementation. On peut donc s'attendre à ce que la zone bleue soit bien respectée.

Pour cela, la tarification dans le secteur du Pont de l'Aff devrait être « douce ». Par exemple, il pourrait être proposé un tarif de la demi-heure à 0.50€ avec une durée maximale de stationnement de 4 heures, suivant l'exemple de Pont-Aven.

Cette étude s'est poursuivie avec la prise de contacts de deux sociétés en charge de proposer des solutions techniques : horodateurs avec ou sans barrières, et autres technologies de dispositifs de parkings payants.

Il vous est présenté ci-après deux solutions qui vous seront développées lors de notre exposé sur ce sujet, notamment à travers les deux vidéos ci-jointes :

a) Solution de la société FLOW BIRD :

<https://www.youtube.com/watch?v=o2HYRKV1LwM>



FLOWBIRD
Urban Intelligence

UNE SOLUTION INNOVANTE DE GESTION DE PARKING AVEC TICKET DÉMATÉRIALISÉ

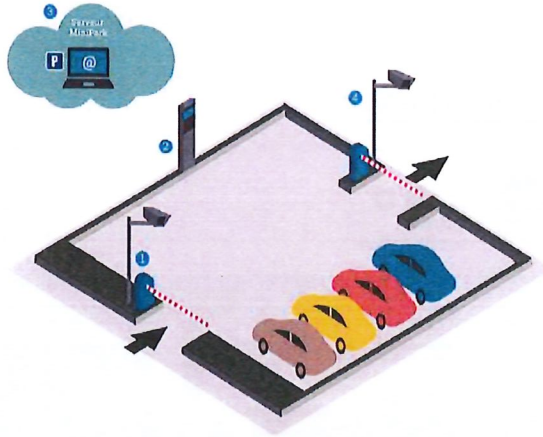
MINIPARK

- **SIMPLICITÉ D'UTILISATION**
Solution simple, basée sur la dématérialisation du ticket de parking et sur le paiement au temps stationné, conçue pour être exploitée à distance et en temps réel. Repose sur une technologie connue et reconnue, made in France.
- **FLUIDITÉ ET SÉCURITÉ**
Entrées/sorties rapides, sans avoir à présenter de ticket ni de carte ou à saisir un code pour une meilleure fluidité.
- **FACILITÉ DE PAIEMENT**
Paiement avant sortie, au choix par pièces, par carte bancaire avec ou sans contact ou sur smartphone via l'application flowbird.
- **SIMPLICITÉ D'EXPLOITATION**
Accès aux données d'exploitation et suivi du parc en temps réel à partir d'une simple connexion internet.
- **COÛT D'EXPLOITATION RÉDUIT**
Solution dématérialisée ne nécessitant pas l'approvisionnement de tickets.

FLOWBIRD
100 AVENUE DE SUFFREN
75015 PARIS - FRANCE
+33 1 58 09 81 10
FLOWBIRD.GROUP ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX   

MINIPARK est une solution innovante de gestion de parkings barrières sans ticket papier et basée sur la lecture de plaque d'immatriculation. Simple et conviviale, cette solution améliore la fluidité des entrées et sorties tout en nécessitant un investissement limité. Dotée d'une infrastructure consultable en temps réel, elle permet un contrôle efficace tout en facilitant l'exploitation et les opérations de maintenance.

MINIPARK est particulièrement adapté pour l'accueil d'une clientèle occasionnelle mais également pour gérer les accès récurrents (abonnements). Elle offre différents profils usagers horaire ou abonné et propose une large diversité de moyens de paiements, simplifiant l'expérience usager.



Un parcours usager simplifié

- En entrée, une caméra lit la plaque d'immatriculation du véhicule et commande l'ouverture de la barrière avant de transférer les informations au serveur MINIPARK.
 - À son retour, l'automobiliste a le choix de régler son stationnement via l'application de paiement par mobile flowbird ou de se rendre à l'automate de paiement qui lui indique la somme à payer après saisie de son numéro de plaque d'immatriculation. L'automate envoie les informations au serveur MINIPARK et délivre un reçu de paiement.
 - En sortie, une caméra lit la plaque d'immatriculation du véhicule et commande l'ouverture de la barrière après avoir interrogé le serveur MINIPARK pour s'assurer que l'automobiliste a bien acquitté ses droits de stationnement.
- Ce dispositif libère l'espace public en évitant les files d'attente et permet une fluidité optimale des véhicules sans avoir à présenter de ticket ou de carte. Il élimine également la problématique de ticket perdu ou illisible.



Un confort accru pour les abonnés

Les abonnés peuvent sortir du parking sans avoir à se rendre à l'automate de paiement. Leur plaque d'immatriculation est directement reconnue en entrée comme en sortie.

Un système économique made in France

MINIPARK a été développé en prenant soin de réduire l'empreinte environnementale.

Grâce à la dématérialisation des tickets, aucun approvisionnement de tickets vierges n'est à prévoir et aucune opération de maintenance sur les lecteurs/encodeurs n'est à planifier engendrant une réduction notable des frais de consommables et de fonctionnement.

L'ensemble des informations issues des caméras sont envoyées sur les serveurs MINIPARK hébergés par Flowbird. Ces données sont mises à disposition et consultables via une interface internet simple et intuitive.

Ce portail sécurisé permet de suivre l'activité du parking à distance en temps réel, réduisant le temps nécessaire à l'exploitation. Il permet également le contrôle à distance des droits et des mouvements et la gestion des abonnés.



b) Solution de la société HUB TECHNOLOGIES

https://www.youtube.com/watch?v=Pbp2Fk_OCVA

Cette société présente deux concepts différents :

➤ Système avec barrières :

Jupiter LES

BORNE D'ENTRÉE DE VOIE

LES est une unité flexible qui contrôle entièrement l'entrée de la voie en émettant des tickets de code-barres et/ou en vérifiant les cartes, les étiquettes.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Dimensions (LxPxH)	280 x 450 x 1300 (mm)	11 1/32 x 17 23/32 x 51 3/16 (pouces)
Poids	40 kg	88 lb
Boîtier	Acier inoxydable INOX AISI 430 1,5 mm (RAL 7021)	
Matériau de la porte	Acier inoxydable INOX AISI 430 1,5 mm (RAL 7021)	

SPÉCIFICATIONS ÉLECTRIQUES

Tension d'alimentation	220-240 Vac ~ 50-60 Hz	100-120 Vac ~ 50-60 Hz
Puissance max	17 W	17 W
Puissance max (avec chauffage)	366 W	170 W
Courant absorbé	0,25 A	0,25 A
Courant absorbé (avec chauffage)	1,65 A	1,65 A

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Température de fonctionnement	-20 +50 (°C)	-4 +122 (°F)
Température de stockage	-20 +50 (°C)	-4 +122 (°F)
Classe de protection IP	IP 44	

PRINCIPALES COMPOSANTES INTERNES

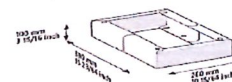
Affichage	Options multiples jusqu'à l'écran LCD TFT 7"
Unité de traitement des billets	Impression de tickets à code-barres et de bandes magnétiques
Lecteur de proximité	Gère plusieurs types de cartes pour les abonnés
Scanner	Vallscan gère les bons, les réservations, les billets de tiers
Chauffage et ventilation	Thermostat réglable
Interphone	Système amélioré avec haut-parleur et sorties audio séparés + caméra à sténopé
Dispositifs EMV	Combinaisons multiples de paiements électroniques
Facilité de maintenance	Portes pleine hauteur des deux côtés

CONFORMITÉ ET CERTIFICATIONS

Conforme à RoHS
Certifié CE
Certification cULus Listed



Borne d'entrée de voie et ses options de socle : 100 ou 200 mm de hauteur.



Jupiter LXS

BORNE DE SORTIE DE VOIE

LXS est une unité flexible qui contrôle entièrement la sortie de la voie en lisant des tickets de code-barres et/ou les étiquettes, les codes QR.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Dimensions (LxPxH)	280 x 450 x 1300 (mm)	11 1/32 x 17 23/32 x 51 3/16 (pouces)
Poids	40 kg	88 lb
Boîtier	Acier inoxydable INOX AISI 430 1,5 mm (RAL 7021)	
Matériau de la porte	Acier inoxydable INOX AISI 430 1,5 mm (RAL 7021)	

SPÉCIFICATIONS ÉLECTRIQUES

Tension d'alimentation	220-240 Vac ~ 50-60 Hz	100-120 Vac ~ 50-60 Hz
Puissance max	17 W	17 W
Puissance max (avec chauffage)	366 W	170 W
Courant absorbé	0,25 A	0,25 A
Courant absorbé (avec chauffage)	1,65 A	1,65 A

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Température de fonctionnement	-20 +50 (°C)	-4 +122 (°F)
Température de stockage	-20 +50 (°C)	-4 +122 (°F)
Classe de protection IP	IP 44	

PRINCIPALES COMPOSANTES INTERNES

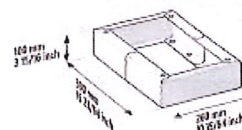
Affichage	Options multiples jusqu'à l'écran LCD TFT 7"
Unité de traitement des billets	Lecture de ticket à code-barres et de bandes magnétiques
Lecteur de proximité	Gère plusieurs types de cartes pour les abonnés
Scanner	Valscan gère les bons, les réservations, les billets de tiers
Imprimante ticket	En option, rouleau de papier thermique ou en accordéon
Chauffage et ventilation	Thermostat réglable
Interphone	Système amélioré avec haut-parleur et sorties audio séparés + caméra à sténopé
Dispositifs EMV	Combinaisons multiples de paiements électroniques
Facilité de maintenance	Portes pleine hauteur des deux côtés

CONFORMITÉ ET CERTIFICATIONS

Conforme à RoHS
Certifié CE
Certification eULus Listed



Borne de sortie de voie et ses options de socle : 100 ou 200 mm de hauteur.



➤ **Systèmes sans barrières :**

Jupiter APS

CAISSE AUTOMATIQUE

APS est en mesure de gérer de multiples combinaisons de paiements électroniques, de pièces de monnaie et de billets de banque, ainsi que de bons d'achat.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Dimensions (LxPxH)	850 x 620 x 1200 (mm)	33 15/32 x 24 13/32 x 47 1/4 (pouces)
Poids	200 kg	440,93 lb
Boîtier	Acier inoxydable INOX AISI 430 2 mm (RAL 7021)	
Matériau de la porte	Acier inoxydable INOX AISI 430 2 mm (RAL 7021)	

SPÉCIFICATIONS ÉLECTRIQUES

Tension d'alimentation	220-240 Vac ~ 50-60 Hz	100-120 Vac ~ 50-60 Hz
Puissance max	48 W	47 W
Puissance max (avec chauffage)	410 W	252 W
Courant absorbé	0,37 A	0,44 A
Courant absorbé (avec chauffage)	1,9 A	2,2 A

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Température de fonctionnement	-20 +50 (°C)	-4 +122 (°F)
Température de stockage	-20 +50 (°C)	-4 +122 (°F)

PRINCIPALES COMPOSANTES INTERNES

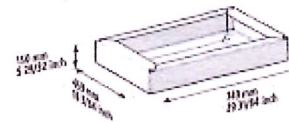
Affichage	Écran tactile LCD TFT 15,6"
Unité de traitement des billets	Gestion de tickets à code-barres et de bandes magnétiques
Lecteur de proximité	Gère plusieurs types de cartes pour les abonnés
Scanner	Valiscan gère les bons, les réservations, les billets de tiers
Imprimante ticket	Pour rouleau de papier thermique
Chauffage et ventilation	Thermostat réglable
Interphone	Système amélioré avec haut-parleur et sorties audio séparés + caméra à sténopé
Dispositifs EMV	Plusieurs combinaisons de paiement électronique, y compris le clavier NIP
Pièces et billets	Plusieurs combinaisons de paiement liquide

CONFORMITÉ ET CERTIFICATIONS

Conforme à RoHS
Certifié CE
Certification cULus Listed



Caisse automatique et ses options de socle : 150, 400 ou 600 mm de hauteur.



Jupiter APC

CAISSE AUTOMATIQUE SANS LIQUIDE

APC est une version sans numéraire de la caisse automatique. C'est une station conviviale et facile à utiliser qui accepte les paiements par carte de crédit uniquement, pour une commodité optimale du client.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Dimensions (LxPxH)	480 x 450 x 1300 (mm)	18 5/8 x 17 23/32 x 51 3/16 (pouces)
Poids	68 kg	150 lb
Boîtier	Acier inoxydable INOX AISI 430 2 mm (RAL 7021)	
Matériau de la porte	Acier inoxydable INOX AISI 430 1,5 mm (RAL 7021)	

SPÉCIFICATIONS ÉLECTRIQUES

Tension d'alimentation	220-240 Vac ~ 50-60 Hz	100-120 Vac ~ 50-60 Hz
Puissance max	20 W	28 W
Puissance max (avec chauffage)	352 W	158 W
Courant absorbé	0,2 A	0,3 A
Courant absorbé (avec chauffage)	1,6 A	1,5 A

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Température de fonctionnement	-20 +50 (°C)	-4 +122 (°F)
Température de stockage	5 +30 (°C)	41 +86 (°F)
Classe de protection IP	IP 43	

PRINCIPALES COMPOSANTES INTERNES

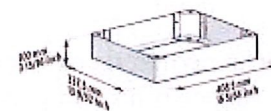
Affichage	Options multiples jusqu'à l'écran tactile LCD TFT 10,1"
Unité de traitement des billets	Gestion de tickets à code-barres et de bandes magnétiques
Lecteur de proximité	Gère plusieurs types de cartes pour les abonnés
Scanner	Valiscan gère les bons, les réservations, les billets de tiers
Imprimante ticket	Pour rouleau de papier thermique
Chauffage et ventilation	Thermostat réglable
Interphone	Système amélioré avec haut-parleur et sorties audio séparés + caméra à sténopé
Dispositifs EMV	Plusieurs combinaisons de paiement électronique, y compris le clavier NIP
Facilité de maintenance	Portes pleine hauteur des deux côtés

CONFORMITÉ ET CERTIFICATIONS

Conforme à RoHS
Certifié CE
Certification cULus Listed



Caisse automatique sans liquide et ses options de socle : 100, 200 ou 400 mm de hauteur.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



La présentation de ces systèmes payants pour les places de stationnement constitue une première étape. Ces informations devront se poursuivre par une réflexion sur les tarifs à appliquer.

COMMENTAIRES :

Il est question d'une possibilité d'abonnement pour les habitants. Cette disposition doit être étudiée.

La perspective de stationnement payant s'effectuera, dans un premier temps, uniquement au niveau du quartier de l'Aff.

Monsieur Fabrice GENOUEL rappelle que, au regard de la baisse ces dernières années de nos capacités d'autofinancement, cette nouvelle recette est devenue primordiale.

VOTE : PAS DE VOTE, INFORMATION

3. Cantine Scolaire : Lancement d'une consultation d'architectes/ bureaux d'études pour le lancement d'une nouvelle cantine municipale

Rapporteur : Youenn COMBOT

Compétente en matière de restauration scolaire depuis le 1^{er} août 2022, la commune assure la gestion de ce service.

Il est rappelé que la Préfecture du Morbihan a, par courrier en date du 11 avril 2023, autorisé la commune à prolonger l'actuelle délégation de service public pour une durée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 juillet 2025.

Ce délai permet de définir et d'engager les études nécessaires à l'évolution de l'immobilier, considérant que les locaux ne sont plus adaptés en termes de dimensions ainsi qu'au point de vue des équipements.

L'accueil du restaurant est aujourd'hui évalué à une moyenne de l'ordre de 800 repas par jour pour les enfants allant de la maternelle au collège. Quelques adultes (professeurs et agents municipaux) peuvent également y déjeuner.

Néanmoins, les locaux ne permettent pas une qualité de service optimale pour les raisons suivantes :

- Rotation des rationnaires par place de l'ordre de 4
- Manque d'isolation en hiver
- Entretien du bâtiment pouvant générer des coûts de fonctionnement important dans le futur
- Matériel de cuisine vieillissant

Lors du vote du budget primitif, il a été inscrit une somme de 650 000 € en vue d'engager une réflexion générale sur les deux hypothèses suivantes :

- Extension et restructuration du bâtiment actuel
- Création d'un bâtiment neuf

Il est présenté les scénarios de travaux envisagés :

Scénarios de travaux

20/25

SURFACES PAR ZONES / LOCAUX	S. unit(m ²)	SCENARIO 1 - Rénovation + extensions avec 3 services le midi		SCENARIO 2 - Rénovation + extensions avec 2 services le midi		SCENARIO 3 - Projet neuf avec 2 services le midi		SCENARIO 4 - Rénovation + projet neuf proche Mairie	
		Surf RENO (m ²)	Surf EXTENS. (m ²)	Surf RENO (m ²)	Surf EXTENS. (m ²)	Surf RENO (m ²)	Surf NEUF (m ²)	Surf RENO (m ²)	Surf NEUF (m ²)
RESTAURANT SCOLAIRE	599	599	159	599	291	0	890	599	720
Zones de restauration	277	277	117	277	249	0	526	277	350
Zones de cuisines	310	310	30	310	30	0	340	310	358
Zones de bureau	12	12	12	12	12	0	24	12	12
TOTAL (m ² surface utile)	599	599	159	599	291	0	890	599	720

BILAN SCENARIOS	SCENARIO 1 - Rénovation + extensions avec 3 services le midi		SCENARIO 2 - Rénovation + extensions avec 2 services le midi		SCENARIO 3 - Projet neuf avec 2 services le midi		SCENARIO 4 - Rénovation + projet neuf proche Mairie	
	Total	Ratio surfacique	Total	Ratio surfacique	Total	Ratio surfacique	Total	Ratio surfacique
ESPACES EXTERIEURS	40 000 €	180 €	270 000 €	120 €	240 000 €	130 €	210 000 €	150 €
RENOVATION DE L'EXISTANT	720 000 €	1 200 €	720 000 €	1 200 €	- €	1 200 €	720 000 €	1 200 €
EXTENSION DU BÂTIMENT EXISTANT	470 000 €	2 900 €	850 000 €	2 900 €	- €	2 900 €	- €	2 900 €
CONSTRUCTION NEUVE	- €	2 700 €	- €	2 700 €	2 410 000 €	2 700 €	1 950 000 €	2 700 €
TOTAL EHT (coûts travaux)	1 230 000 €	1 620 €	1 840 000 €	2 070 €	2 650 000 €	2 980 €	2 880 000 €	2 180 €

Nota : équipements cuisine à ajouter dans le projet neuf (estimation de la MOA : 200.000 €HT – à vérifier)

COMMENTAIRES :

À ce jour, ce nouveau projet ne devrait pas dépasser un montant d'investissement fixé au maximum à 2 millions d'€.

Des subventions seront étudiées auprès de l'Etat, de la Région et du Département ainsi qu'une possibilité de fonds de concours par la Communauté de Communes.

Il est rappelé que l'actuel bâtiment engendre des coûts énergétiques de plus en plus croissants.

À la suite de la lecture des 4 scénarios décrits dans le tableau ci-dessus, il est retenu le scénario 3 avec la création d'un bâtiment neuf de 890 m² pour un coût H.T. de 2 650 000 € auquel il faut rajouter une estimation du renouvellement des matériels de cuisine pour 200 000 €. Le terrain communal retenu est celui situé en face du Collège.

Il est évoqué l'actuel devenir de la cantine qui pourrait être proposé pour des associations ou bien être utilisé durant les périodes estivales.

L'ouverture prévisible serait pour une mise en fonctionnement en septembre 2026.

En complément au lancement de la consultation d'architectes/bureaux d'études, il sera procédé à la visite de nouvelles créations de cantines scolaires situés dans un environnement proche.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Affaires foncières : Avis de principe pour la vente d'une partie de la parcelle communale AL N°440 et sollicitation de l'avis des domaines

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué la rétrocession des parcelles communales pour l'ex-résidence Jean Bellamy en faveur de l'EHPAD Le Laurier Vert.

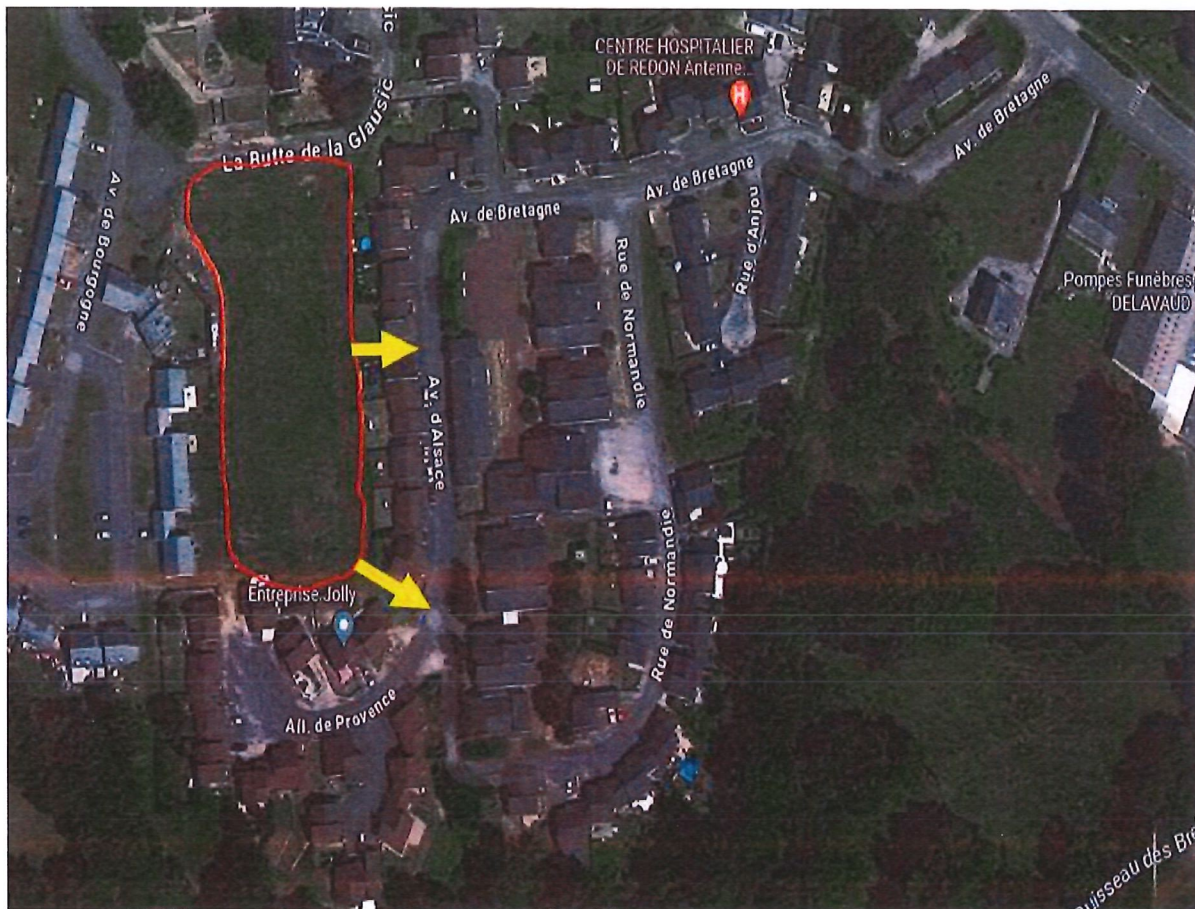
Il est rappelé que l'EHPAD est en négociation avec des porteurs de projets pour la vente totale de ce bien dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Année de construction : 1986
- Surface de terrain : 4 251 m²
- Surface bâtie : 2 137 m²

Les responsables de l'EHPAD ont fait remarquer qu'un nouveau projet peut permettre la réhabilitation de cet espace immobilier pour 80 à 100 logements.

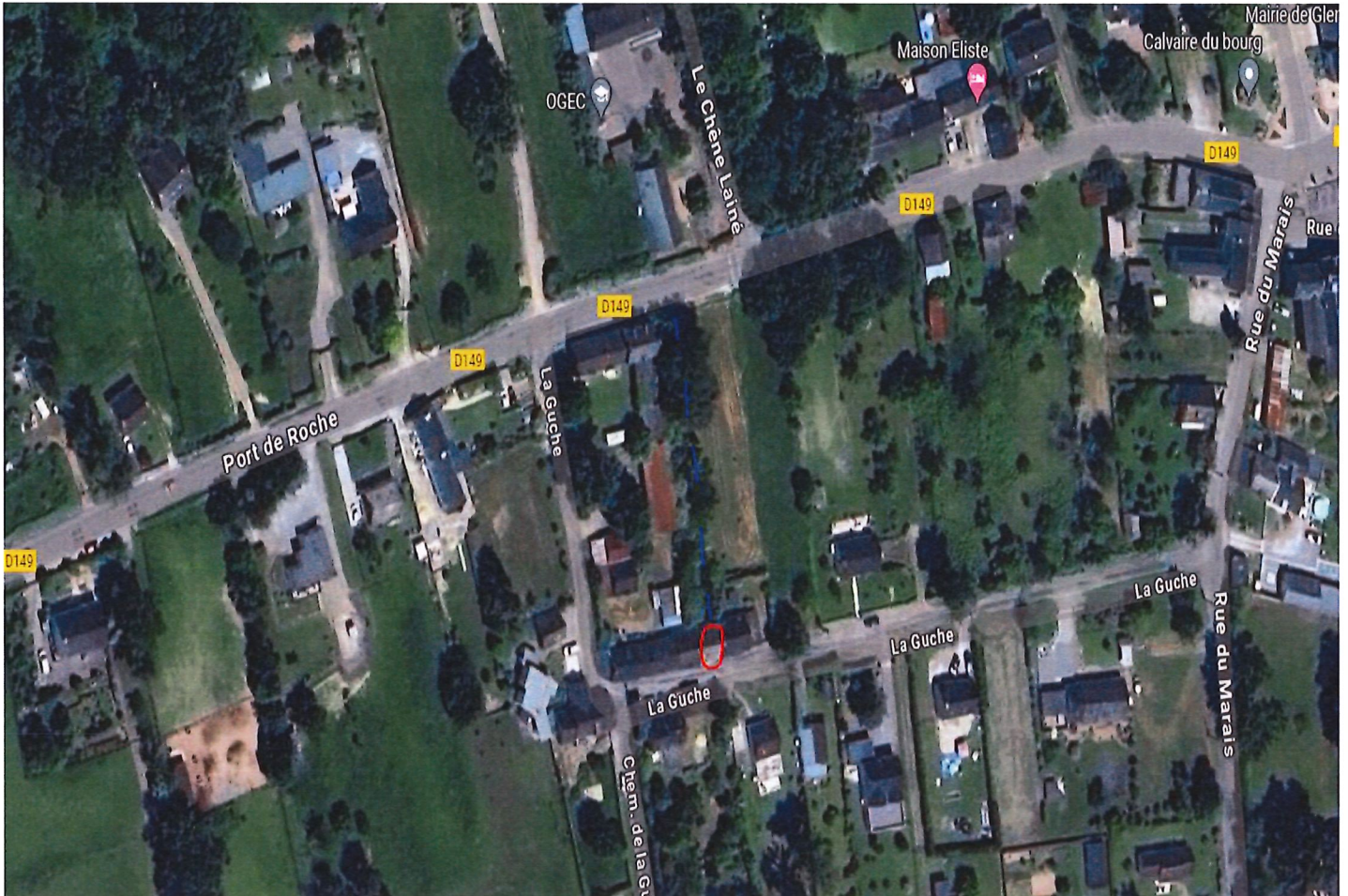
Or, il s'avère que, dans l'actuel PLU, il serait nécessaire d'y créer 0,5 places de parkings par logement.

Comme le précise le plan ci-après, la commune est propriétaire d'un terrain à proximité de l'EHPAD.



Ce terrain souligné en rouge est d'une superficie d'environ 4 000 m².

- Demande auprès du Service des Impôts Fonciers du Morbihan pour le constat de non-acquittement de la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis plus de trois années
- Mise en œuvre d'un arrêté municipal évoquant la présomption de bien « présumé sans maître » affiché en mairie et sur ladite propriété pendant un délai de 6 mois
- Si le propriétaire ne s'est pas fait connaître durant ce délai, la commune délibère pour incorporer la parcelle dans son domaine privé. Cette incorporation est constatée par arrêté municipal.



Le bien concerné concerne la parcelle cadastrée ZI N° 111 située au 10, Rue de la Guche d'une superficie de 610 m², propriété de Monsieur GAINS Wilfred Stanley.



Il est proposé de lancer la procédure de bien « sans maître ».

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Assainissement : Approbation du compte d'affermage 2023

Rapporteur : Philippe NOGET

Chaque année, la SAUR transmet le compte d'affermage pour le service d'assainissement collectif.

Il est présenté les données principales de ce compte d'affermage au titre de l'année 2023.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Il est présenté les deux modifications du tableau des effectifs suivants :

Au titre de la promotion interne, nomination du Responsable des Services Techniques au grade de technicien territorial à compter du 1^{er} juillet 2024

Suite à la réussite à un concours, Création d'un poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Affaires Sociales : Vœu de soutien à la plate-forme commune de positionnement du territoire couvert par le Centre Hospitalier Redon-Carentoir

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

L'hôpital de Redon occupe une place centrale dans l'accès aux soins sur un bassin de vie de plus de 150 000 habitants. La vétusté de son bâtiment central met en difficulté les personnels, les patients, représente un gaspillage budgétaire lié à son actuel fonctionnement et en conséquence nuit à son attractivité.

Le comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir rassemble les élus (parlementaires et élus locaux), les citoyens et usagers, les personnels de santé et tout acteur du territoire souhaitant le rejoindre.

La motion présentée par ce comité d'appui est destinée à rappeler que, conformément au projet médical validé par le Conseil de Surveillance et l'A.R.S., la reconstruction d'un bâtiment central est l'unique réponse pour répondre aux besoins et actuels de ce centre hospitalier.

Il est demandé de désigner deux conseillers municipaux pour représenter la commune au sein de ce comité d'appui.

COMMENTAIRES :

Le nouvel établissement hospitalier sera construit sur le parking situé au-dessus de l'actuel hôpital. La rénovation des actuels locaux est envisagée.

Les deux conseillers municipaux désignés sont : Delphine Boulanger et Youenn Combot.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. Présentation du dispositif d'aide régionale « Sites d'exception naturels et culturels : L'île aux Pies »

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Au confluent du Canal de Nantes à Brest et de l'Oust, l'île aux Pies est classée par la Région Bretagne comme un site d'exception.

Au niveau du Port de Glénac, les équipements en place sont les suivants :

- Un ponton Plaisance de 35 m avec 8 catways et bornes Eau/électricité utilisé par la société LOCABOAT
- Un ponton Plaisance de 60 m

Monsieur Genouel présente, dans le cadre du développement du site d'exception de l'île aux Pies, la création d'un troisième ponton.

COMMENTAIRES :

Par rapport à ce nouveau projet, les préoccupations soulevées concernent une possible dénaturation de ce site naturel. Il est souligné l'absence d'offres possibles en terme de restauration et de loisirs et tout nouvel investissement d'ordre privé n'entraînera pas de retombées économiques pour le territoire.

10. Questions diverses

- Enregistrement sur les réseaux sociaux de doléances concernant le lotissement de Glénac et l'entretien du cimetière de Glénac. Certaines communes avoisinantes organisent des journées de désherbage et de nettoyage avec les habitants pour l'entretien des cimetières. Cette orientation est à planifier durant le troisième WE de septembre 2024
- Il est question du parking situé en face du Service Technique qui dispose de nombreux gravats. Des solutions devront être étudiées pour les masquer.
- Point sur le Quartier de l'Aff
 - L'aire de camping-car situé au niveau du quartier de l'Aff est ouverte, après fauchage, le mercredi 10 Juillet prochain. Il est rappelé qu'il existe au niveau du camping « Rives-Nature » une station de vidange.
 - A ce jour, aucun bloc sanitaire n'est prévu au niveau du quartier de l'Aff. Il doit être procédé très rapidement à l'implantation, comme les années précédentes, de ce service pour les touristes.
- Pour l'aire de camping-car à Glénac, le monnayeur est en fonctionnement pour ce mercredi 3 Juillet et les utilisateurs ont donc accès au système de vidange.
- Pour les cabinets d'aisance situés Rue du Relais Postal, il est évoqué le recours à une société de nettoyage qui devra intervenir les WE pour l'entretien de ces sanitaires.
- Dans le cadre de la candidature acceptée par la commune pour le départ du Tour de France Féminin le lundi 28 juillet 2025, il est précisé que le Conseil Régional assure en grande partie le financement de cette opération, la commune n'ayant envisagé aucune participation financière.
- Le prochain bulletin municipal sera distribué fin juillet

Fin de la séance à 21h00

Le Maire,
Jacques ROCHER



La secrétaire de séance,
Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX



